

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2979

7 décembre 2012

SOMMAIRE

Actavis New S.à r.l.	142953	Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	142953
Actavis PIK S.à r.l.	142957	Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	142979
Al Eskimo (Luxembourg) S.à r.l.	142959	Elmer Capital s.à r.l.	142985
Argon New S.à r.l.	142953	Endurance Office II Asset S.à r.l.	142985
Argon Pik S.à r.l.	142957	Endurance Office II Finance S.à r.l.	142986
ART-D	142970	Engavest S.à r.l.	142979
CL Immobilien GmbH	142946	Eni Algeria Limited	142984
Cliona Holding S.A.	142961	Eni Pakistan (M) Limited	142984
Colfer S.A.	142951	Eni South China Sea Limited	142985
Colfer S.A.	142951	Estalux S.A.	142989
Coriolis S.A.	142952	Ets Léon Steffes S.A.	142989
Cornelia Investment S.A.	142952	Euroconsumers S.A.	142989
Covit Home S.A.	142952	Eurogipa S.A.	142989
Crest Capital S.A.	142952	Euromedic S.A.	142989
Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	142953	European CleanTech I SE	142985
Danval International S.A.	142961	Evidenz Holding S.A.	142990
Danval International S.A.	142970	Expert Immo S.à r.l.	142990
Davelo S.A.	142972	Eygalieres S.A.	142992
Davelo S.A.	142972	Francine Arits & Cie	142992
Dean Foods European Holdings, S.à r.l.	142955	LG Management 4 & Cie	142992
De Longhi Soparfi S.A.	142975	Mercury Partners	142980
Den Holzméchel S.à r.l.	142957	Mizzen Manager S.à r.l.	142946
DH Holding (Luxembourg) S.à r.l.	142976	RBC Dexia Investor Services Pension Fund	142977
Dimmer S.à r.l.	142976	RBC Investor Services Pension Fund	142977
Douros S.à r.l.	142976	Resultance S.A.	142955
Dz&M S.à r.l.	142959	SilverStreet Private Equity Strategies So- parfi	142986
Easy'O Concept Sàrl	142976	Stemel Carinvest S.A.	142990
Edar Development	142976	TS Invest S.A.	142951
Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	142979	United in Sports Parallel II S.C.A.	142973
Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	142978		

CL Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.252.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Mandant

Référence de publication: 2012148210/12.

(120195506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Mizzen Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.018.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maitre Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) GT CR Fund X/A LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771183 ("GT CR Fund X/A LP"),

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2012 in Chicago;

2) GT CR Fund X/C LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771186 ("GT CR Fund X/C LP"),

duly represented by Ms. Christine Kroger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2012 in Chicago;

3) GT CR Co-Invest X LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771180 ("GT CR Co-Invest X LP"),

duly represented by Ms. Christine Kroger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2012 in Chicago;

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Mizzen Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 171018, incorporated on 10 August 2012 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés on 20 September 2012 n°2042 (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company's share capital from United States Dollars to Pound Sterling;
2. Subsequent amendment of article 5.1. of the Company's articles of association;
3. Amendment of article 18 of the Company's articles of association;
4. Appointment of Mr. Jean-Marc McLean as new class B manager of the Company; and
5. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to (i) convert, with immediate effect, the currency of the Company's share capital, currently amounting to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one cent of a Dollar (USD 0.01) each, from United States Dollars into Pound Sterling at the FX trade exchange rate of 30 October 2012 of zero point six two three six-eight four Pound Sterling/United States Dollars (0.623684 GBP/USD), resulting in a share capital of the Company of twelve thousand four hundred seventy three Pound Sterling and ninety-six Pence (GBP 12,473.96), and (ii) convert the two million (2,000,000) shares issued by the Company, having a par value of one cent of a Dollar each (USD 0.01) each, into one million two hundred forty-seven thousand three hundred ninety-six (1,247,396) shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

The converted shares are held by the shareholders as follows:

- 1) GT CR Fund X/A LP holds nine hundred sixty-three thousand one hundred seventy-six (963,176) shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each,
- 2) GT CR Fund X/C LP holds two hundred seventy-five thousand six hundred eighty-seven (275,687) shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, and
- 3) GT CR Co-Invest X LP holds eight thousand six hundred and five (8,506) shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Second resolution

Further to the foregoing resolutions the Shareholders resolve that article 5.1. of the articles of association shall be amended in order to read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred seventy-three Pound Sterling and ninety-six Pence (GBP 12,473.96) consisting of one million two hundred forty-seven thousand three hundred ninety-six (1,247,396) shares having a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the Company's articles of association in order to read as follows:

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can only deliberate or act validly if at least a majority of the managers including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the affirmative vote of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Jean-Marc McLean born on 13 March 1976 in Port of Spain, Trinidad and Tobago, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new, additional class B manager of the Company.

Following such appointments the board of managers of the Company is composed of the following members:

- a) Mr. Christian Browne Mc Grath, born on 13 August 1966 in Washington D.C., United States of America, residing at 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, United States of America, class A manager of the Company;
- b) Mr. Aaron Douglas Cohen, born on 7 April 1976 in Illinois, United States of America, residing at 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, United States of America, class A manager of the Company;
- c) Mrs. Virginia Jennifer Strelen, born on 30 May 1977 in Bergisch Gladbach/Germany, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class B manager of the Company,
- d) Mr. Pieter Cornelis Jan Avis, born on 30 December 1981 in Heemstede/The Netherlands, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company, and
- e) Mr. Jean-Marc McLean born on 13 March 1976 in Port of Spain, Trinidad and Tobago, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class B manager of the Company.

The term of the office of the newly appointed members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2013 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders may determine. Nothing else being in the Agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant le soussigné Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) GTCR Fund X/A LP, une limited partnership établie et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4771183 («GTCR Fund X/A LP»),

dûment représentée par Mlle Christine Kroger, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2012 à Chicago;

2) GTCR Fund X/C LP, une limited partnership établie et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4771186 («GTCR Fund X/C LP»),

dûment représentée par Melle Christine Kroger, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2012 à Chicago;

et

3) GTCR Co-Invest X LP, une limited partnership établie et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4771180 («GTCR Co-Invest X LP»),

dûment représentée par Mlle Christine Kroger, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2012 à Chicago;

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés (les «Associés») de la société Mizzen Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 171018, constituée le 10 août 2012 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, susnommée, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 20 septembre 2012 n°2342 (la «Société»):

Les Associés ont ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la monnaie du capital social de la Société du Dollar Américain à la Livre Sterling;
2. Modification corrélative de l'article 5.1. des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 18 des statuts de la Société;
4. Nomination de M. Jean-Marc McLean en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société; et
5. Divers.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident (i) de convertir, avec effet immédiate, la devise du capital social de la Société, s'élevant actuellement à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un cent d'un Dollar (USD 0,01) chacune, du Dollar Américain à la Livre Sterling au taux de change du 30 octobre 2012 de zéro virgule deux trois six huit quatre Livres Sterling/Dollar Américain (0,23684 GBP/USD), il en résulte un capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cent soixante-treize Livres Sterlings et soixante-neuf pence (GBP 12.473,69), et (ii) de convertir les deux millions (2.000.000) de parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de un cent d'un Dollar (USD 0,01) chacune, en un million deux cent quarante sept mille trois cent soixante neuf (1,247,369) parts sociales avec une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi converties sont détenues par les Associés tel qu'il est exposé ci-dessous.

- 1) GTCR Fund X/A LP détient neuf cent soixante trois mille cent soixante seize (963.176) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;
- 2) GT CR Fund X/C LP détient deux cent soixante quinze mille six cent quatre-vingt-sept (275.687) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;
- 3) GT CR Co-Invest X LP détient huit mille cinq cent six (8.506) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier article 5.1. des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de douze mille quatre cent soixante-treize Livres Sterlings et soixante-neuf pence (GBP 12.473,69) représenté par un million deux cent quarante sept mille trois cent soixante neuf (1.247.369) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier article 18 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, en ce compris au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et avec le vote en faveur d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer M. Jean-Marc McLean, né le 13 mars 1976 à Port of Spain, Trinidad et Tobago, résidant à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Suite aux nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des membres suivants:

a) M. Christian Brown McGrath, né le 13 août 1966 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, résidant au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société;

b) M. Aaron Douglas Cohen, né le 7 avril 1976 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société;

d) Mme Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, résidant à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;

e) M. Pieter Cornelis Jan Avis, né le 30 décembre 1981 à Heemstede, Pays Bas, résidant à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;

f) M. Jean-Marc McLean, né le 13 mars 1976 à Port of Spain, Trinidad et Tobago, résidant à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de gérance prendra fin lors de l'assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes annuels de 2013 ou à tout moment avant cette date qui sera déterminé par une assemblée générale des associés. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connus du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kroger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51989. Reçu soixante-quinze euro (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012148414/258.

(120195746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Colfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 135.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 25 mai 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Pour la société

COLFER S.A.

Référence de publication: 2012148214/14.

(120195761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Colfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 135.178.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148215/10.

(120195762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 5 octobre 2012

Le 5 octobre 2012, les Actionnaires de TS Invest S.A. («la Société»), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 5 octobre 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de TCG Gestion SA, avec effet au 5 octobre 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de CMS Management Services SA, avec effet au 5 octobre 2012 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patryk Koncewicz, avec effet au 5 octobre 2012 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Tomasz Kazmierczak, avec effet au 5 octobre 2012 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 5 octobre 2012, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Hanna Siek-Zagorska avec effet au 5 octobre 2012 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017;
- de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacek Korn avec effet au 5 octobre 2012 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012148629/30.

(120195376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Coriolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.979.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 novembre 2012 que:

L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Henri Vanherberghen en tant que commissaire aux comptes de la société

L'Assemblée confirme la nomination de CERTIFICA Luxembourg S.A.R.L., 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS No. B86770 en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2018

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012148217/16.

(120195646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2012

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012148218/14.

(120195445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Covit Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COVIT HOME S.A.

Référence de publication: 2012148220/11.

(120195985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012148222/11.

(120195840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.986,90.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 31 octobre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Nuno Aniceto

Mandataire

Référence de publication: 2012148241/18.

(120195309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 144.300.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148223/9.

(120195550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Argon New S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Actavis New S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.925.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Argon Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand eight hundred eighty euros (EUR 15,880.-), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.924 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Actavis New S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1080 of 22 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.925 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 26 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Argon New S.à r.l.".

2 To amend article 1 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Argon New S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"The Company exists under the name of "Argon New S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Argon Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 15.880,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.924 (l'«Associé»),

représenté par Me Marc FRANTZ, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de Actavis New S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), dont le siège social est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1080 du 22 mai 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.925 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «Argon New S.à r.l.».

2 Modification de l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en «Argon New S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Argon New S.à r.l.»».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13246. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148717/99.

(120196082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Il résulte de la résolution de l'Associé Unique en date du 30 octobre 2012 la décision suivante:

Nomination du nouveau Gérant B ci-dessous mentionné à compter du 19 octobre 2012 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Shannon D. Luton, né le 17 juillet 1968 en Missouri, aux États-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle: 2711, North Haskell Avenue, Suite 3400, 75204 Dallas, Texas, aux États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant A

Référence de publication: 2012148225/16.

(120195910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Resultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 86.003.

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «RESULTANCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.003, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 798 du 27 mai 2002. Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 juin 2003, publié au Mémorial, numéro 695 du 2 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, et modification subséquence de l'article premier (1^{er}) et de l'article huit (8) des statuts de la Société.

2. Autorisation conférée au conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social et modification subséquente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et modification subséquente de l'article quatre (4) et de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

4. Autorisation conférée au conseil d'administration d'adopter des résolutions par voie circulaire et modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts par l'ajout d'un nouvel alinéa entre le quatrième et le cinquième alinéa.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet immédiat, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa, et l'article huit (8), premier alinéa, des statuts de la Société sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Art. 8. (Premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, avec effet immédiat, d'autoriser le conseil d'administration à transférer le siège de la société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social.

En conséquence, et avec même effet immédiat, un nouvel alinéa est inséré entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Nouveau troisième alinéa). «Il pourra être transféré au sein de la commune du siège social par une résolution du conseil d'administration de la Société.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, avec effet immédiat, de mettre à jour les statuts de la Société afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article quatre (4), premier alinéa, et l'article cinq (5), deuxième et septième alinéa, des statuts de la Société sont modifiés comme suit:

Art. 4. (Premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 5. (Deuxième alinéa). «Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.»

Art. 5. (Septième alinéa). «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique. Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle d'une des personnes déléguées par le conseil d'administration.»

De même, l'Assemblée Générale décide de supprimer l'autorisation préalable nécessaire pour la nomination d'un de ses membres à la fonction de délégué à la gestion journalière.

En conséquence, le sixième alinéa de l'article cinq (5) est supprimé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le conseil d'administration à adopter ses résolutions par voie circulaire.

En conséquence, un nouvel alinéa est ajouté entre le quatrième et le cinquième alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 5. (Nouveau cinquième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil d'administration. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13401. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012148556/92.

(120195712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Den Holzmëchel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9831 Consthum, 11, route de Kautenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.795.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148226/9.

(120195656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Argon Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Actavis PIK S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.928.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Argon New S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.925 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Actavis PIK S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1087 of 25 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.928 (the "Company"). The articles of

incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 26 octobre 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the Company to "Argon Pik S.à r.l."
 - 2 To amend article 1 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.
 - 3 Miscellaneous.
- has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Argon Pik S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"The Company exists under the name of "Argon Pik S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Argon New S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.925 (l'«Associé»),

représentée par Me Marc FRANTZ, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de Actavis PIK S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille quatre cents (EUR 12.400,-), dont le siège social est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1087 du 25 mai 2010 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-152928 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification du nom de la Société en «Argon Pik S.à r.l.».
- 2 Modification de l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en «Argon Pik S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Argon Pik S.à r.l.»».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13247. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148718/99.

(120196094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Dz&M S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 6, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 141.565.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148227/9.

(120195313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 170.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 October 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.268, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 17 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2077 of 22 August 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00), so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) up to one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00), by the issue of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.00) f each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 octobre 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.268, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2077 du 22 août 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14243. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148745/99.

(120196413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012148228/10.

(120195385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Cliona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 172.710.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first October,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

WILONA GLOBAL S.A., a public limited liability company with registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Register of the Republic of Panama under number 508545,

represented by Frédéric LEMOINE by virtue of power of attorney given on 30 October 2012.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form, Name, Registered office, Objet, Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Cliona Holding S.A.”

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner’s option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by a one director (the “Sole Director”), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a sole Director, the resolutions of the sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of the Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of the Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the third Thursday of the month of June of every year at eleven a.m. (11:00 a.m.).

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of the Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year, Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated

for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party/parties declare(s) to subscribe the entire capital as follows:

WILONA GLOBAL S.A., prenamed,
Thirty one thousand Shares
31,000 Shares
TOTAL: thirty one thousand Shares,
31,000 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of directors is set at three (3). The following have been appointed as director(s):
 - Laurence BARDELLI, accounting expert, born in Villerupt, France on December 8, 1962, professionally residing at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
 - Vincent WILLEMS, private employee, born in Liège, Belgium on September 30, 1975, professionally residing at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg; and
 - Bertrand MICHAUD, business manager, born in Paris, on November 21, 1961, professionally residing at 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31st December 2013.

- 3) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor: Ser.Com S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered address at 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.942.

Its mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31st December 2013.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party/parties and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un octobre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

WILONA GLOBAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, République de Panama, enregistrée auprès du Registre Public de la République de Panama sous le numéro 508545,

représenté par Frédéric LEMOINE, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La dénomination de la Société est «Cliona Holding S.A.»

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des statuts.

3.3 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient,

directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1 Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2 Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3 La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1 La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il n'y a qu'un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2 Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3 Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5 Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

9.6 En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7 Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8 En cas d'Administrateur unique, les résolutions de l'Administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3 Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1 L'Administrateur unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2 Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi, les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1 L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2 S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5 Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6 Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7 Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures (11h00).

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

Wilona Global S.A., préqualifiée Trente et un mille Actions	31.000 Actions
TOTAL: trente et un mille Actions	31.000 Actions

Les actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 26-28, Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Laurence BARDELLI, expert comptable, née à Villerupt, France le 8 décembre 1962, avec adresse professionnelle à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Vincent WILLEMS, employé privé, né à Liège, Belgique le 30 septembre 1975, avec adresse professionnelle à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg; et

- Bertrand MICHAUD, administrateur, né à Paris, le 21 November 1961, avec adresse privée à 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

3) Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Ser.Com S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117.942.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012149489/476.

(120197164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

—
EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La société a été informée du changement d'adresse de l'Administrateur Monsieur Michele Capurso ainsi que du Commissaire aux Comptes Monsieur Christophe Blondeau qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012148229/13.

(120195386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

ART-D, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerlach, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.876.

—
L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ART-D, ayant son siège social à L-9640 Boulaide, 2, rue des Prés, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84876, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C du 15 mars 1999, numéro 168, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C du 8 janvier 2008, numéro 34.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Wolfgang VERMEIR, administrateur de sociétés, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Linda MARTENS, administrateur de sociétés, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de L-9640 Boulaide, 2, rue des Prés à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.
2. Modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa.
3. Modification de l'article 3 des statuts qui sera lu dorénavant comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTIMES (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

4. Révocation/décharge de l'administrateur Monsieur Quincy VERMEIR.
5. Révocation/décharge de l'actuel commissaire, la société à responsabilité limitée «VGD EXPERTS-COMPTABLES».
6. Nomination au poste d'administrateur de la Société de droit belge «ART & DESIGN NV».
7. Nomination au poste de commissaire de la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE SCHERER S.à.r.l.».
8. Renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Linda MARTENS et de Monsieur Wolfgang VERMEIR.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9640 Boulaide, 2, rue des Prés à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^e, première phrase du deuxième alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. 2^e alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Winseler. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui sera lu dorénavant comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTIMES (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur Monsieur Quincy VERMEIR et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer l'actuel commissaire la société à responsabilité limitée «VGD EXPERTS-COMPTABLES» et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur la société de droit belge «ART & DESIGN N.V.» dont le siège est sis à B-9250 Waasmunster, 91, Molenstraat, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 430.690.589 et ayant désigné comme représentant permanent aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012, Monsieur Wolfgang VERMEIR, administrateur de sociétés, né à Zele (Belgique) le 23 avril 1953, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

Le mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer au poste de commissaire la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE SCHERER S.à.r.l.» dont le siège social est sis à L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee et immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 70802.

Le mandat de commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Huitième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Linda MARTENS et de Monsieur Wolfgang VERMEIR, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

Les mandats d'administrateurs expirent à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants connus du notaire par noms, prénoms, adresses et qualités, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: W. VERMEIR, L. MARTENS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2012. Relation: MER/2012/2635. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148776/95.

(120196127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Davelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.288.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148230/10.

(120195757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Davelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.288.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 16 mai 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour la société
DAVELO S.A.

Référence de publication: 2012148231/14.

(120195758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

United in Sports Parallel II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.866.

In the year two thousand and twelve,
on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "United in Sports Paraellel II S.C.A.", a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 17 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 28 September 2007, number 2136 and page 102482 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130 866 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed enacted on 02 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 03 July 2008, number 1636 and page 78522.

The meeting was declared open by Mrs. Nicole JUNKERMANN, company director, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Stéphane MORELLE, director, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Eric NOLEN, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To decide to wind up the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital currently fixed at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint, in accordance with Article twenty-five (25) of the Company's Articles of Incorporation, the General Partner "United in Sports Management S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 117 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113 597, as liquidator.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with Us notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «United in Sports Parallel II S.C.A.», une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2007, numéro 2136, page 102482, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130866 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié reçu le 02 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 juillet 2008, numéro 1636, page 78522.

L'assemblée a été déclarée ouverte à sous la présidence de Madame Nicole JUNKERMANN, administratrice de société, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Stéphane MORELLE, administrateur de société, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Eric NOLEN, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social fixé actuellement à cent mille euros (100.000.- EUR) était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer, en conformité avec l'article vingt-cinq (25) des statuts de la Société, «United in Sports Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 117 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 597, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. JUNKERMANN, S. MORELLE, E. NOLEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14443. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148631/138.

(120195401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

De Longhi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.232.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 octobre 2012
déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 10/10/2012 sous le N° L120174159*

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration
tenu au siège social à Luxembourg, le 5 octobre 2012*

Le siège social de la société est transféré au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012148232/16.

(120195342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

DH Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.067.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148234/10.

(120195537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Dimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, rue Scheerbach.
R.C.S. Luxembourg B 7.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148235/10.

(120195834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Douros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 55.251.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148236/10.

(120195497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Easy'O Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 137.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148237/9.

(120195647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Edar Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 90.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2012

L'Assemblée prend note du changement d'adresse des gérants qui sont les suivantes:

- Laure ROUGIER: 24 Quai du Seujet, CH-1201 Genève
- David BYROM: 24 Quai du Seujet, CH-1201 Genève
- Verena LENZ: 24 Quai du Seujet, CH-1201 Genève

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012148238/16.

(120195695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**RBC Investor Services Pension Fund, Association d'Épargne-Pension,
(anc. RBC Dexia Investor Services Pension Fund).**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg I 6.

L'an deux mille douze,
le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'association «RBC DEXIA INVESTOR SERVICES PENSION FUND», une association épargne pension («ASSEP») régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 avril 2006, sous le numéro 836 et page 40091 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro I 6 (l'«Association»). Les statuts de l'Association ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 08 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 avril 2012, sous le numéro 1086 et page 52126.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael SCHWEIGER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Doriane ROSSIGNOL, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Roger WANSART, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de l'Association en «RBC Investor Services Pension Fund»;

2 Modification des articles 1, 6, alinéa 6.3. et 11, alinéa 11.5. des statuts de l'Association afin de refléter le changement de la dénomination;

3 Modification des articles 8, alinéa 8.1. et 9, alinéa 9.1. des statuts de l'Association;

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Il résulte de la liste de présence que tous les associés, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination de l'Association de «RBC DEXIA INVESTOR SERVICES PENSION FUND» en celle de «RBC Investor Services Pension Fund».

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les articles UN (1), SIX (6) [alinéa 6.3] et ONZE (11) [alinéa 11.5.] des statuts de l'Association, pour leur donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et siège social. «L'association a pour dénomination «RBC Investor Services Pension Fund» et son siège social est fixé au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 6. Couverture des engagements et Mode de répartition des avoirs.

«6.3. «RBC Investor Services Pension Fund» est soumis aux dispositions de l'article 76 de la Loi.»

Art. 11. Modification des statuts, règlements de pension et notes techniques spécifiques.

«11.5. Sous réserve de l'approbation de l'autorité de contrôle, l'Assemblée Générale du RBC Investor Services Pension Fund est seule compétente pour constituer et modifier le règlement général.

Sous réserve de l'approbation de l'autorité de contrôle, seules les assemblées générales d'associés d'un compartiment du RBC Investor Services Pension Fund seront compétentes pour constituer et modifier le règlement spécifique et la note technique spécifique lié à ce compartiment.

Une modification du règlement ou des règlements spécifiques qui le composent, fera l'objet d'une information aux affiliés selon des modalités précisées dans le règlement spécifique de chaque compartiment.

Les procédures d'information seront toutefois limitées aux affiliés d'un compartiment lorsque ceux-ci sont seuls concernés par une modification du règlement spécifique.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, que suite à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous forme d'acte notarié en date du 27 juillet 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 août 2012 et sous le numéro 2133, ayant pour objet de changer la dénomination de la société «RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.» en celle de «RBC Investor Services Bank S.A.», il y a lieu de modifier l'article NEUF (9) [alinéa 9.1.] des statuts de l'Association comme suit:

Art. 9. Banque Dépositaire.

«9.1. L'association conclut une convention de Banque Dépositaire avec RBC Investor Services Bank S.A., Luxembourg. Cette convention est conclue pour une période indéterminée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, (i) que suite à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Dexia Life & Pensions S.A.», tenue sous forme d'acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 juin 2009 et sous le numéro 1257, ayant décidé sur l'approbation de fusion entre la société «Dexia Life & Pensions S.A.» en tant que société absorbante et la société «DEXIA INSURANCE & PENSIONS SERVICES S.A.» en tant que société absorbée, et (ii) que suite à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la même société «Dexia Life & Pensions S.A.», tenue sous forme d'acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06 avril 2012, sous le numéro 903 et ayant pour ordre de jour de changer la dénomination en «IWI International Wealth Insurer», il y a lieu de remplacer le nom de «DEXIA INSURANCE & PENSIONS S.A.» dans l'article HUIT (8) [alinéa 8.1.] des statuts de l'Association par le nom «IWI International Wealth Insurer».

L'Art. 8. Gestionnaire de passif [8.1.] se lira désormais comme suit:

«L'Association conclut une convention de gestion de passif avec «IWI International Wealth Insurer». Cette convention est conclue pour une période indéterminée.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, D. ROSSIGNOL, R. WANSART, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13692. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012149221/92.

(120196804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.963,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.051.

Extrait des décisions écrites des associés de la Société en date du 26 octobre 2012

Il résulte des décisions écrites des associés de la Société en date du 26 octobre 2012 que la personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 12 novembre 2012:

- Monsieur Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant son adresse professionnelle au 65 boulevard Grand Duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg;

La Société a également pris connaissance de la lettre de démission de la personne suivante de son mandat de gérant de catégorie B de la Société:

- Christoph TSCHPEPE,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la Société

Alan J. Carr

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012148239/21.

(120195638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.051.

—
Le Gérant de la Société Alan J. Carr, a récemment changé d'adresse comme suit:

100, West Putnam Avenue

USA - CT 06830 Greenwich

vers le

5, Savile Row,

GB - W1S 3PD Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Alan J. Carr

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012148240/17.

(120195638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

—
Le Gérant de la Société Alan J. Carr, a récemment changé d'adresse comme suit:

100, West Putnam Avenue

USA - CT 06830 Greenwich

vers le

5, Savile Row,

GB - W1S 3PD Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Alan J. Carr

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012148242/17.

(120195639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Engavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.563.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012148243/13.

(120195274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Mercury Partners, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.453.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Mercury Partners” (the “Company”), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 157.453, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 254 of 8 February 2011. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr. Daniel DINE, employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Sabine KOOS, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to modify article 11 of articles of incorporation as follows:

Art. 11. Supervision. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Supervisory Board (the «Conseil de Surveillance») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period which may not exceed six years. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards’ meetings; each member shall approve such resolution in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

2. Acceptance of the resignation of the statutory auditor.

3. Appointment of the members of the Supervisory Board.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders and/or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the share capital being present or represented at the present meeting and, with all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify article 11 of articles of incorporation as follows:

“ **Art. 11. Supervision.** The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Supervisory Board (the «Conseil de Surveillance») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period which may not exceed six years. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by fax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

Second resolution

The general meeting takes note of the resignation of KPMG Audit as “réviseur d'entreprises agréé” with effect today.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as members of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the Annual General Meeting of the shareholders of the Company of 2014, the following persons:

- Mr Daniel Dine, residing in 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
- Mr Johann Dumas, residing in 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

- Mr Jérôme Weicker, residing in 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Mercury Partners» (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.453, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 8 février 2011.

L'Assemblée est sous la présidence de Monsieur Daniel DINE, employé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sabine KOOS, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. Le conseil de surveillance. L'activité de la société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, devront être contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Pour l'exécution de ses obligations de surveillance, le conseil de surveillance disposera des pouvoirs d'un commissaire aux comptes, comme le prévoit l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée le cas échéant. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur les sujets qu'il déterminera et pourra autoriser toute action prise par le Gérant qui pourrait, selon les lois, les règlements ou ces Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance devront être élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne pourra excéder six ans. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par une assemblée générale des actionnaires.

Le conseil de surveillance choisira un président parmi ses membres.

Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une assemblée du conseil sera convoquée si deux de ses membres le demandent.

Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise à l'ensemble de ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. L'avis de convocation devra indiquer le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil mais en son absence le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à cette assemblée. Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance devront être enregistrées dans les procès-verbaux qui seront signés par le président de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits auprès des instances judiciaires ou autres, devront être valablement signés par le président de l'assemblée ou deux autres de ses membres.

Le conseil de surveillance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil. Chaque membre du conseil de surveillance peut exprimer son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Cet accord

devra être confirmé par écrit et l'intégralité de ces documents constituera la preuve attestant de l'adoption de la résolution.

Tout membre du conseil de supervision pourra participer à une réunion du conseil de supervision au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

2. Acceptation de la démission du réviseur d'entreprises.
3. Nomination des membres du conseil de surveillance.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés par mandat, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires et/ou par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée lors de la présente assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment notifiés et pleinement avertis de l'ordre du jour préalablement à la tenue de ce conseil, l'envoi de convocations n'était pas nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

A la suite de quoi l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11. Le conseil de surveillance.** L'activité de la société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, devront être contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Pour l'exécution de ses obligations de surveillance, le conseil de surveillance disposera des pouvoirs d'un commissaire aux comptes, comme le prévoit l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée le cas échéant. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur les sujets qu'il déterminera et pourra autoriser toute action prise par le Gérant qui pourrait, selon les lois, les règlements ou ces Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance devront être élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne pourra excéder six ans. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par une assemblée générale des actionnaires.

Le conseil de surveillance choisira un président parmi ses membres.

Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une assemblée du conseil sera convoquée si deux de ses membres le demandent.

Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise à l'ensemble de ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. L'avis de convocation devra indiquer le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil mais en son absence le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à cette assemblée. Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance devront être enregistrées dans les procès-verbaux qui seront signés par le président de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits auprès des instances judiciaires ou autres, devront être valablement signés par le président de l'assemblée ou deux autres de ses membres.

Le conseil de surveillance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil. Chaque membre du conseil de surveillance peut exprimer son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Cet accord

devra être confirmé par écrit et l'intégralité de ces documents constituera la preuve attestant de l'adoption de la résolution.

Tout membre du conseil de supervision pourra participer à une réunion du conseil de supervision au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à cette assemblée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme membres du conseil de surveillance pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Dine, demeurant au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- Monsieur Johann Dumas, demeurant au 84, Grand-rue, L1660 Luxembourg.
- Monsieur Jérôme Weicker, demeurant au 84, Grand-rue, L1660 Luxembourg.

DONT ACTE, en foi de quoi le présent acte est établi au Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur demande des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DINE, S KOOS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13394. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012148410/250.

(120195521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148245/11.

(120195640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148247/11.

(120195648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148249/11.

(120196019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 28 septembre 2012

En date du 28 septembre 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 83 Pafebruch, L-8308 Capellen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B43298, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

European Cleantech I SE

Signature

Référence de publication: 2012148250/19.

(120195706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Elmer Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.884.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012148252/11.

(120195719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle
qui s'est tenue au siège social de la compagnie le 8 novembre 2012*

L'assemblée générale a pris note avec effet immédiat du changement d'adresse:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son représentant légal Jean-François OTT, en qualité de gérant;

- Ales Vobruba, gérant de société, avec adresse professionnelle au Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, République Tchèque, en qualité de gérant.

Référence de publication: 2012148255/16.

(120195317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle
qui s'est tenue au siège social de la compagnie le 8 novembre 2012*

L'assemblée générale a pris note avec effet immédiat du changement d'adresse:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son représentant légal Jean-François OTT, en qualité de gérant;

- Ales Vobruba, gérant de société, avec adresse professionnelle au Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, République Tchèque, en qualité de gérant.

Référence de publication: 2012148256/16.

(120195318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.402.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, a company in the form of a limited corporate partnership ("société en commandite simple") qualifying as an investment company in risk capital ("Société d'Investissement en Capital à Risque") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 153.487, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, represented by its general partner SilverStreet Management S.à r.l. (the "General Partner"),

here represented by Mr. Gregory MAGHE, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 23, 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi" (the "Company"), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 167.402, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1021, on 20 April 2012.

- The Company's capital is currently set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) to one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-) by the creation and the issue of one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three (131,993) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three (131,993) newly issued shares by SilverStreet Private Equity Strategies SICAR.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety three US dollars (USD 131,993.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, to one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-) and to issue in this respect one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three (131,993) new shares (the "New Shares") with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three (131,993) New Shares are entirely subscribed by SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, prenamed, represented by the General Partner, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 131,993.-) by the payment in cash of one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 131,993.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of one hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 131,993.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-) represented by one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three (151,993) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite simple, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.487, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représentée par son actionnaire commandité SilverStreet Management S.à r.l. Actionnaire Commandité»),

ici représentée par Monsieur Grégory MAGHE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi" (la "Société"), avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402, constituée à

la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1021 du 20 avril 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) à cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-), par la création et l'émission de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (131.993) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement en numéraire de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (131.993) parts sociales nouvellement émises par SilverStreet Private Equity Strategies SICAR.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 131.993,-) pour porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, à un montant de cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-), et d'émettre à cet égard cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (131.993) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (131.993) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, précitée, représentée par l'Actionnaire Commandité, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 131.993,-) par le paiement en numéraire de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 131.993,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 131.993,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-), représenté par cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (151.993) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAGHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. LAC/2012/50070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148577/143.

(120195276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Estalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.117.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012148259/13.

(120195942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Ets Léon Steffes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.647.

Rectificatif au dépôt n°L110186117.04 effectué en date du 23/11/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148260/11.

(120195939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012148261/12.

(120195572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Eurogipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.266.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGIPA S.A.

Référence de publication: 2012148262/10.

(120195634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Euromedic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.974.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148263/10.

(120195874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2012, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 14 NOV. 2012.

Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012148264/22.

(120195515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Expert Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 34, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.937.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148265/10.

(120195388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.264.

L'an deux mille douze, le douze novembre à 10.00 heures;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "STEMEL CARINVEST S.A.", établie et ayant son siège y social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80264 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 29 août 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 20 avril 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie pardevant le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2012 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.

C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 10 octobre 2012 (numéro 2513) et 25 octobre 2012 (numéro 2636);

- au journal "Tageblatt" en date des 10 octobre 2012 et 25 octobre 2012; et

- au journal "Lëtzebuurger Journal" en date des 10 octobre 2012 et 25 octobre 2012.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les deux cent quarante (240) actions, actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social de cent vingt mille euros (120.000,- EUR), deux (2) actions sont représentées à la présente Assemblée.

F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

G) Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée confère pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, C. BORTOLOTTI, L. MOSTADE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149872/95.

(120197737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Eygalières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 118.523.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012148266/14.

(120195374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

LG Management 4 & Cie, Société en Commandite simple,

(anc. Francine Arits & Cie).

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.146.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 novembre 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale des associés décide, suite au décès de Madame Francine Arits à la date du 05 avril 2011, de nommer comme nouvel associé-commandité et gérant «LG Management S.à.r.l.», établie et ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette (RCS Luxembourg, section B n° 156639) qui ne détiendra aucune part dans la société. Eu égard aux dispositions de la loi du 10 août 1915, la dénomination sociale de la société Francine Arits & Cie est modifiée en 'LG Management 4 & Cie'

La part détenue par feu Madame Francine Arits est attribuée à Madame Mireille Arits, seule et unique légataire universelle de la défunte.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Mireille Arits / Adriaan Wisse

Associé commanditaire / Associé commanditaire

Représenté par Frank Mortier / Représenté par Juliette Mayer

Référence de publication: 2012148268/21.

(120194770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.
